



## Intéressement / participation

	Mini	Moyenne	Paiement
<b>Participation</b>	38 €	66 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si &lt; 80 €, versement sur compte bancaire</li> <li>• Si &gt; 80 €, choix entre versement ou investissement.</li> </ul> A défaut de réponse, la participation est investie.
<b>Intéressement</b>	556 €	722 €	Choix entre versement sur compte ou investissement. A défaut de réponse, versement sur le compte bancaire
<b>Complément intéressement</b>	350 €	350 €	Choix entre versement sur compte ou investissement. A défaut de réponse, versement sur le compte bancaire.
<b>Sous total</b>	<b>934 €</b>	<b>1138 €</b>	
<b>Avance complément intéressement</b>	150 €	150 €	Versé en décembre 2014
<b>Total</b>	<b>1094 €</b>	<b>1288 €</b>	

Le règlement par Natixis sera effectué le 30 avril 2015

### Précisions :

- Ces sommes sont calculées notamment en fonction du salaire PSA perçu en 2014.
- Les salariés en Congé sénior vont bénéficier de ces primes sur la base du salaire congé sénior (75%).
- Les salariés en Congé reclassement vont bénéficier de ces primes sur les 2 ou 3 mois de préavis à 100%.

Vous allez pouvoir bénéficier de ces sommes parce qu'un accord d'intéressement participation existe et a été signé par toutes les organisations syndicales sauf la CGT !

